

Réponse à la saisine DPMA n° 09-1619 sur le panorama des rejets dans les pêcheries françaises

Date : janvier 2010

Auteurs : Lise Guérineau, Marie-Joëlle Rochet, Isabelle Peronnet,

Contributeurs : Christian Dintheer, Alain Tetard, Robert Bellail, Michel Bertignac, Spyros Fifas

Relecture : Patrick Berthou, Alain Biseau

1. Rappel de la demande

Les termes de la saisine 09-1619, en date du 17 juillet 2009, sont donnés ci-dessous :

« Les objectifs de réduction voire d'élimination des rejets envisagés dans le cadre de la réforme de la PCP de 2010 et indiqués dans le Livre Vert de la Commission européenne sont discutés à un rythme qui s'accélère. Dans ce contexte, il est important de pouvoir disposer d'une vision la plus exhaustive possible des rejets réalisés par les différentes pêcheries françaises.

L'exploitation de toutes les données disponibles (Obsmer, DCR, données réglementaires antérieures) devra permettre de distinguer les rejets générés par les différents métiers observés, ainsi que la part rejetée pour chaque espèce et par zone géographique.

Sachant que les données du programme Obsmer collectées en 2009 ne pourront être extrapolées que lorsque les observations couvriront l'ensemble de l'année et que les statistiques de pêche de l'année seront complètes et disponibles, l'analyse demandée consiste en une comparaison entre les données échantillonnées entre 2003 et 2008, qui seront extrapolées lorsque l'intensité d'échantillonnage des différents métiers sera jugée suffisante, avec celles de 2009. »

L'échéance, initialement prévue fin décembre 2009, a été repoussée à fin janvier 2010.

Le panorama des rejets dans les pêcheries françaises présenté ci-dessous répond à cette demande, et sera complété ultérieurement, là où les données le permettent, pour intégrer de nouveaux traitements et mettre ces résultats en perspective, notamment eu égard aux évolutions de la réglementation et des pratiques de pêche, voire de l'abondance des stocks (recrutement notamment) lorsque ces informations sont disponibles.

2. Réponse

Les éléments techniques de la réponse sont donnés dans le rapport joint en annexe. Les principales conclusions sont rappelées ci-dessous.

Ce document présente un panorama des rejets dans les pêches françaises, établi à partir des données d'échantillonnage à bord des navires de pêche de 2003 à 2009, et des statistiques de pêche de 2003 à 2008.

Le taux d'échantillonnage, faible en début de période, ainsi que la qualité des données, empêchent dans la plupart des cas d'obtenir des estimations fiables, aussi seules des gammes de variation des quantités rejetées sont présentées.

Cependant, les résultats obtenus permettent toutefois d'identifier les espèces faisant l'objet des rejets les plus importants. Ainsi, sur l'ensemble des zones examinées, le chinchard fait l'objet de rejets importants, même quand une partie de la capture est débarquée.

L'activité en **Manche Est – mer du Nord** est dominée par le chalutage à poissons de fond et pélagiques, le trémail à sole et le dragage à coquilles St-Jacques. L'effort de pêche français est concentré dans la partie sud de la zone, en limite des côtes françaises.

L'échantillonnage a concerné le chalutage de fond et le filet trémail. On note un manque sur le chalutage pélagique. Les autres activités, dragage et caseyage, ont été considérées comme peu génératrice de rejets et exclues du plan d'échantillonnage.

Le chalutage de fond rejette les plus grandes quantités, principalement des espèces à faible valeur : tacaud, limande, merlan, chinchard et, ponctuellement, de cabillaud. Le chalutage à mollusques rejette, en quantités moindres, chinchard et tacaud. Le trémail rejette, dans une moindre mesure, essentiellement des crustacés, araignées et tourteaux, ainsi que des poissons: plie, limande et tacaud.

En **mer Celtique**, la répartition géographique irrégulière de l'échantillonnage a empêché toute estimation.

Dans le **golfe de Gascogne** se côtoie une grande diversité de métiers capturant de multiples espèces qui peuvent être rejetées avec des taux très variables.

Les fileyeurs qui représentent la majorité de la flottille en nombre de navires, et environ 25% des débarquements en valeur n'occasionnent produisent que peu de rejets quelle que soit l'espèce considérée. Une exception doit être faite pour le tourteau qui est fortement rejeté par les fileyeurs utilisant un trémail. Cette espèce commerciale est extrêmement difficile à extraire d'un filet trémail, les crabes sont donc écrasés contre la coque avant d'être rejetés. Par ailleurs, le trémail peut entraîner beaucoup de rejet de poissons surtout si les filets sont levés tous les deux jours et ou s'ils sont posés dans les secteurs propices aux crustacés charognards capables de « vider » un poisson maillé. L'état de la mer peut également faire fortement varier les rejets.

En revanche les métiers du chalutage de fond engendrent des rejets plus ou moins importants suivant les espèces considérées. Dans le golfe de Gascogne, à l'exception des tacauds et du merlan bleu, les espèces qui apparaissent comme ayant des taux de rejets supérieurs à 90% ne représentent que de faibles quantités en poids et nombre. Les tacauds présentent à la fois de forts taux de rejets et des quantités importantes rejetées. Le merlan bleu a été une espèce à fort taux de rejets et fortement capturée par les chalutiers langoustiniers jusqu'à la mise en place, en 2006 de la réglementation imposant un dispositif sélectif à mailles carrées. Dans les années récentes, bien que toujours rejetées, les captures de cette espèce ont fortement chuté. Il en est de même pour les captures de chinchard, espèce également fortement rejetée par cette flottille.

Dans le golfe de Gascogne, les espèces les plus rejetées en poids et en nombre demeurent la langoustine et le merlu. Ces espèces capturées par les chalutiers langoustiniers ont des taux de rejet variables selon les années et les saisons mais élevés : 80-90% pour le merlu, 60-65% pour la langoustine¹. La langoustine représente l'espèce cible pour cette flottille, le merlu est une espèce accessoire dont les jeunes individus fréquentent les vasières qui constituent les zones de pêche à la langoustine.

Les raies, les cardines, la sole perdrix sont des espèces rejetées en quantités non négligeables par les métiers du chalutage de fond dans le golfe, les rejets sont constitués de petits individus qui n'ont pas atteint la taille de première commercialisation.

En **Ouest-Ecosse**, les maillages utilisés confèrent aux métiers du chalutage un taux de rejets plus faibles que dans les autres zones atlantiques. En cela la composante du métier du chalutage de fond ciblant le lieu noir apparaît relativement sélective.

Pour la composante du chalutage profond, les rejets de lingue bleue sont quasi-nuls, ceux de sabre inexistant. En revanche ce métier rejette des quantités importantes de petits grenadiers, et les rejets d'alépocephales (mulets noirs) sont très importants en poids, mais relativement faibles en nombre, s'agissant de gros individus.

Le chalutage pélagique ciblant le merlan bleu est très sélectif en terme d'espèces capturées. Le merlan bleu est recherché pour la transformation en surimi. Les besoins de l'usine à bord sont donc bien définis et les capacités de détection permettent le plus souvent de "trier" le poisson avant sa capture.

L'activité en **Manche Ouest** est dominée par le dragage (coquilles St-Jacques, bivalves) et le caseyage (gros crustacés, bulot, seiche) ; viennent ensuite à parts à peu près égales chalutage et fileyage.

L'échantillonnage n'est disponible que pour les métiers du filet qui occasionnent peu de rejets, à l'exception des filets à crustacés pour lesquels les observations montrent des quantités d'araignée rejetées importants ; ces rejets sont constitués des juvéniles et des individus non commercialisables comme ceux venant de muer. Les fileyeurs à poissons rejettent également ces crustacés, mais en quantité beaucoup moindre, et des baudroies abîmées (espèce cible et à forte valeur) pour ceux qui utilisent des filets à grande maille immergés longtemps. Les rejets du métier des trémails à poissons sont plus variables mais demeurent inférieurs à ceux des métiers du chalutage.

En **Méditerranée**, seul le chalut à petits pélagiques a pu être analysé et les rejets sont essentiellement constitués de petits pélagiques. Le chincharde a peu de valeur marchande et les pratiques de rejets sont dépendantes des capacités d'absorption des marchés. Pour le maquereau et la sardine, les rejets peuvent s'expliquer par des 'moules' non commercialisables.

¹ en 2008, le taux de rejet de langoustine est estimé à 63%. NB. Les dispositifs sélectifs 'langoustine' sont mis en place à partir du 1^{er} avril 2008.

Le nombre de marées observées sur des navires pratiquant le chalutage à démersaux étant relativement faible, aucune estimation n'a pu être fournie. Quelques informations qualitatives peuvent néanmoins être fournies à dire d'expert sur ce métier. Globalement les rejets d'espèces de fond sont relativement faibles en Méditerranée française. Cependant, quelques années exceptionnelles (en terme de recrutement par exemple) montrent des taux de rejets importants de certaines espèces de fond comme le merlu ou les baudroies. Par exemple, l'année 2008 (année à fort recrutement) a été marquée par de forts taux de rejets de juvéniles de merlu également par ces chalutiers démersaux.

Aucun résultat n'est présenté pour les zones Mer d'Irlande, Ouest Irlande, Iles Féroé et Région Ibérique, où les effectifs de marées observées sont insuffisants pour étudier les rejets.

En conclusion, il faut rappeler que les résultats présentés peuvent paraître limités au regard des ambitions affichées et des moyens déployés.

Cependant il est nécessaire d'insister sur le fait qu'en dépit des moyens mis en œuvre le panorama des rejets des pêcheries françaises souffre d'un grave problème de quantité et de qualité des données disponibles.

➤ **Quantité des observations** : le taux d'échantillonnage était faible au cours des années 2003-2008 ; l'effort d'échantillonnage s'est considérablement accru en 2009 et laisse espérer une amélioration. Il n'est cependant pas certain que cet effort récent suffise à faire face aux nouvelles exigences de l'approche métier.

➤ **Qualité des données**, en particulier leur exhaustivité : le protocole d'échantillonnage prévoit que toutes les espèces d'une opération de pêche (partie retenue ou non retenue) soient échantillonnées. Si tel n'est pas le cas (problème d'identification de l'espèce, de manque de temps...), l'utilisateur des données ne peut pas savoir si une espèce est absente des données parce qu'elle était absente des captures, ou simplement parce qu'elle n'a pas été observée. En conséquence, cette OP ne peut pas être utilisée pour l'analyse, ce qui revient à rejeter 21% des opérations de pêche échantillonnées

Ce constat fait ressortir l'impérieuse nécessité que l'observation soit reconnue comme un métier, et que les observateurs soient des personnels au statut clair et stable, qui puissent acquérir une expérience suffisante pour travailler vite et identifier toutes les espèces.

Ces résultats plaident aussi pour la généralisation de l'embarquement à deux observateurs, qui est une bonne manière de garantir l'exhaustivité sur la totalité des OP échantillonnées.

A défaut, la qualité des données ne permettra jamais d'obtenir des estimations satisfaisantes.